



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/45

Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget VILLE

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD
Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte Administratif 2025

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2025 du 9 mars 2026,

Considérant les approbations du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances du 10 juin 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER l'affectation définitive des résultats 2025 du budget principal VILLE reprise par anticipation lors du budget primitif 2026

- en réserve en investissement (compte 1068) : 273 030,39 € (obligatoire)
- à reprendre en investissement au compte 001 : - 238 121,39 €
- à reprendre en fonctionnement au compte 002 : + 949 630,19 €

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

